

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROELICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement
par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme
KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 017/2006conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF «ZONE D'ACTIVITE THERMALE A MORSBRONN-
LES-BAINS » - EXERCICE 2005**

Le Président présente le compte administratif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » de l'exercice 2005 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	467,39 €	
recettes	0,00 €	
déficit d'investissement		467,39 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	467,39 €	
recettes	467,39 €	
résultat de fonctionnement		0,00 €

Le Président ayant quitté la salle, Mme Weiss, Vice-Présidente, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS